



Relations Publiques
N°tél : 01 69 49 76 15
N/réf : NDA/SB/CD

DECISION N°98/171

OBJET : Convention de prestations de service relative à une animation musicale dans la
Cour du 14 juillet, le 29 août 1998, conclue avec l'Association GECA

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 25 juin 1995
portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article
L 122-20 du code des communes,

Considérant que la commune organise le 29 août 1998, Place du 14 Juillet, une soirée en plein
air comprenant, notamment, une animation musicale

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de l'Association GECA (Groupement
Educatif Culturel Artistique)- sise 14, rue du Gué - 78120 SONCHAMP

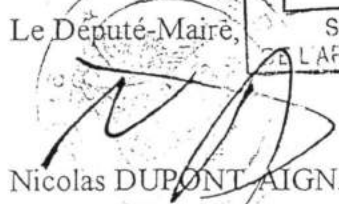
DECIDE

DE signer avec ladite association une convention précisant les obligations des parties et les
modalités de cette prestation relative à cette animation, pour un montant de 13 600 F TTC,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1998, fonction
2, sous-fonction 21, nature 6188.

Fait à Yerres, le 10 août 1998

REÇU LE
13 AOUT 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

